

L'adoption de deux chartes relatives aux terrasses/enseignes et mobilier urbain ainsi qu'une motion sollicitant du Gouvernement wallon la mise à l'étude du prolongement partiel de l'antenne de Châtelet du Métro Léger de Charleroi: Voilà ce qu'on retiendra tout particulièrement de la réunion du Conseil communal du lundi 25 avril 2016.

La séance a commencé par l'approbation du PV de la séance publique du 21 mars 2016 (approuvé sans remarques) et par l'annonce de la déchéance du mandat (arrêté du GW du 02/03/16) de Laure Lesuisse en tant que membre de l'Assemblée.

Avec ce gros morceau de la soirée que constituait la présentation, avant adoption, des chartes « *terrasses Horeca/enseignes et mobilier urbain* ».

« *Dans la philosophie générale de réaménagement de l'espace urbain, à Charleroi, nous essayons de faire en sorte que le mobilier, qu'il soit public ou privé, les indications, les enseignes aient, demain, une plus grande cohérence; c'est une question d'image de la ville mais aussi et surtout une question d'entretien* » devait expliquer en prélude à la présentation assurée par Pauline Cabrit et Sébastien Lacomblez, de la Cellule Charleroi-Bouwmeester, auteur des deux documents, le bg Paul Magnette. « *Des chartes, ça permet non pas d'être trop dirigistes mais (de) recommander l'usage de certains matériaux qui ont fait l'objet d'une présélection et d'une étroite consultation avec l'administration de manière à assurer leur durabilité et leur facilité d'entretien en même temps qu'une cohérence de l'image de notre ville* ».

Dans la pratique, on retiendra que le règlement communal relatif aux terrasses et enseignes s'appliquera de manière phasée et localisée, en parallèle à l'obligation déjà établie (définie par l'art 84 du Cwatup) d'obtenir un permis d'urbanisme pour toute enseigne quelle qu'en soit sa localisation en Wallonie. Les premières zones cibles seront, sans surprises, celles qui ont fait l'objet d'investissements structurants d'importance tels Rive Gauche ou Phénix. Le premier arrêté d'exécution devrait être pris en septembre prochain et pleinement appliqué en mars 2017. Quant à la charte « *mobilier urbain* » (qui concerne le mobilier d'agrément, de protection, d'information, équipements de jeux, d'hygiène et de propreté, e tc...) elle est, elle, applicable immédiatement. Sa mise en oeuvre s'étalera en revanche sur plusieurs années pour des raisons budgétaires.

« *Ce serait intéressant, fit savoir de son côté S. Merckx (PTB), regrettant au passage que l'on ne l'ait pas fait à l'occasion de la refonte de la Charte graphique de la Ville, « que les citoyens puissent aussi s'exprimer en fonction des choix proposés . Je m'étonne aussi que les trottoirs en asphalte vont devenir la règle. Je me demande si ce choix est judicieux* » conclut-elle en se demandant si des aides financières étaient prévues pour aider les commerçants (dont certains ont déjà beaucoup souffert dit-elle) à opérer les changements » .

Même interrogation dans l'esprit de X. Desgain (Ecolo) à propos de ce dernier point qui s'est dit aussi, quant à lui, « *très surpris de l'empressement de votre majorité à faire avancer ce règlement terrasses et enseignes et cette charte « mobilier urbain » alors que la concertation des personnes directement concernées n'a commencé que lundi dernier. Cela donne l'impression de documents préparés discrètement en chambre, qu'on hésite à présenter et à confronter aux remarques, observations des habitants et acteurs du secteur commerces/café/restaurants . Il nous semblerait assez sage, ajouta le conseiller écolo, de confronter ces propositions à une concertation plus large. Il s'agit pourtant d'une bonne idée de départ de votre majorité que les écologistes partagent très largement. Que de bonnes idées sur le principe mais gare à l'excès de détail, d'exigence et au manque de souplesse! La charte terrasses/enseignes qu'on nous dit indicative, elle fait partie du règlement sur les taxes et les terrasses; donc, elle s'imposera sans grande liberté. Et la charte mobilier urbain elle est tout de même écrite de manière assez décidée et impérative pour toute une série de points. Ces dispositions réglementaires risquent de couper l'herbe sous le pied de la créativité que l'on souhaite à Charleroi* » selon X. Desgain. « *Nous pensons aussi que le règlement devrait mieux prendre en compte la mobilité douce, les personnes malvoyantes ou les personnes à mobilité réduite. Nous pensons aussi qu'il devrait être plus sécurisant et prévoir des identités différentes selon les quartiers de la ville. Il devra*

*enfin prévoir quelque chose pour éviter le gaspillage de mobilier urbain ou tout autre élément sur l'espace public qui ne seraient pas conformes ».*

*« Si on vient avec ça en milieu de législature, c'est vraiment qu'il y a eu un très très large travail de préparation et de concertation »* conclut en substance Paul Magnette. Non sans avoir rappelé qu'en terme d'aide financière la Ville avait déjà fait l'impasse, en 2015, sur la taxe terrasses (quelque chose a déjà été prévu financièrement pour les façades à caractère patrimonial et d'autres aides au cas par cas) et que le mobilier urbain qui pourrait être récupéré le serait bel et bien (rassemblé par district) afin d'éviter tout gaspillage.

A l'unanimité, le Conseil a adopté dans la foulée une résolution relative à la mise en service partielle de l'antenne de Châtelet du Métro Léger de Charleroi (MLC). Elle était présentée par Gérard Monseux (PS) au nom de la Majorité. Concrètement, elle sollicite du Gouvernement wallon, à qui elle sera notamment transmise, la mise à l'étude du prolongement partiel de l'antenne de Châtelet vers le site du futur Grand Hôpital de Charleroi, ainsi que la modernisation des installations existantes, en ce compris la pose des voies et de la caténaire jusqu'aux sites en question ainsi que la sécurisation des stations existantes et des équipements facilitant la transition vers les autres modes de mobilité active autour de ces stations; elle sollicite de même auprès du GW, la création d'un parking de persuasion en relation avec la station proche du GHC et du grand ring; elle sollicite, de la part du TEC Charleroi, l'entame d'une réflexion sur les conditions d'exploitation et l'organisation des lignes de bus en provenance de l'Est de l'agglomération et d'en définir les coûts sans pénaliser le confort actuels des usagers de cette zone.

*« Comme les infrastructures sont là, il serait assez assez heureux qu'elles soient utilisées. Toutefois, indiqua X. Desgain, comme pour justifier l'adhésion de son groupe, la mise en service de cette ligne demande la réalisation de plusieurs conditions pour qu'elle soit une réussite: La prise en compte de la sécurisation des stations, la garantie d'une qualité de service identique à celle d'aujourd'hui pour les usagers de cette zone; l'assurance d'un bon transfert avec la mobilité douce en station comme prévu à certains endroits sur la ligne allant vers Gosselies. Il faudra aussi, ajouta le conseiller, densifier le bâti, qu'elle s'intègre dans un plan de déploiement des bus plus vaste avec plusieurs lignes de bus à haut niveau de service et une ligne circulaire pour relier les 4 Bras de Montignies/S, les 4 Bras de Gilly, le GHU de Lodelinsart, Marchienne-Docherie, la gare de Marchienne, le Musée de la Photo à Mont/Marchienne, le Bois du Cazier, le centre de Couillet, etc. Nous pensons que cela pourrait améliorer sensiblement la performance du dispositif de transport en commun; nous interviendrons ultérieurement pour insister que ces investissements complémentaires soient mis en oeuvre ».*

Paul Magnette: *«De toute façon, s'il y a a remise en service, ce que nous souhaitons tous, de ces lignes, tout le plan de transport devra être revu comme c'est à chaque fois le cas quand on modifie les axes structurants ».*

Au chapitre des interventions, la première était lancée par Luc Parmentier (Ecolo) au sujet de la pauvreté infantile. Les chiffres sont inquiétants, devait-il rappeler citant l'étude menée par Solidaris. Mais quelles actions concrètes sont-elles mises en place par notre métropole ou notre CPAS pour y faire face?

*« Le panel est relativement large »,* indiqua le président du CPAS, Eric Massin, informant que deux services principalement prenaient plus précisément en compte cette problématique: celui de l'action collective (qui a touché 1766 enfants/parents en 2015 avec des actions type aides précoces à l'apprentissage scolaire, haltes garderies, programmes de formation, d'accompagnement au rôle de parents, plan d'alphabétisation, groupes de paroles, école de devoirs, aides médico-pédagogiques,...) et le Pôle Jeunesse, plus spécifiquement dédié au champ de la prévention). *« Ces éléments se retrouvent sur le site intranet du CPAS. Au-delà de ça, il est évident qu'à chaque fois que le Fédéral lance des appels à projets, nous essayons d'y*

*répondre. Malheureusement, les moyens ne sont pas toujours à la hauteur de nos espoirs ni des demandes auxquelles nous pourrions faire face demain »* ajouta l'édile. Qui plus est, il devait préciser qu'il n'existe pas, ou très partiellement à ce jour, d'indicateurs pour mesurer l'évolution de la pauvreté infantile.

A Malika El Bourezgui (Ecolo) qui lui posait la question, Eric Massin de préciser que, bien souvent, tous les acteurs, et pas uniquement les TS redirigent les situations problématiques vers le CPAS: « *Avec la prise en charge la plus complète et imaginable possible* ».

Quant à Sofie Merckx, elle s'est dit déçue par la réponse qui, selon elle, *n'est pas assez transversale*: « *La Déclaration signée par les bourgmestres et présidents de CPAS, évoquée par Luc Parmentier pour introduire son intervention, parle aussi de l'accès aux soins, de l'éducation, du logement, des activités péri-scolaires; je voulais donc (re)dénoncer la hausse de la tarification des garderies et des plaines de jeu qui vont justement à l'encontre des actions qui devraient être prises* ».

Où en sont, concrètement, les réalisations sensées améliorer le quotidien des PMR? La question était posée par Philippe Hembise (PS) à l'échevin Eric Goffart. « *J'ai été interpellé par une dame habitant Jumet et qui attend son marquage au sol alors que le règlement complémentaire en matière de circulation a été voté en séance du Conseil, le 26 janvier 2015; il y a donc 15 mois qu'elle attend pour 4 lignes au sol et un poteau* ».

« *Les services de la Voirie et de la Police administrative ont recensé l'ensemble des règlements complémentaires approuvés par le CC; il ressort de cette analyse que, depuis 2013, informa E. Goffart, 177 dossiers ont été instruits pour 93 qui ont fait l'objet d'aménagements requis. Les dossiers restants seront réalisés soit en interne - chose dont se réjouit X. Desgain- soit via les différents marchés de signalisation à notre disposition.*

A titre indicatif, M. Goffart a précisé que le placement d'un poteau et d'un panneau de signalisation représentait un investissement de l'ordre de 200€ HTVA. Dans le cas plus précis dénoncé par le conseiller Hembise, il devrait être résolu dans un délai de 2 à semaines maximum.

La centralisation des centres Etat civil et Population ne va pas s'en poser quelques soucis, ainsi que l'ont soulevé Maxime Sempo (MR) et Malika El Bourezgui (Ecolo). Tant pour le personnel que le public.

« *Depuis plus d'un an maintenant, le service Population de Charleroi Centre-ville offre un accueil indigne d'une métropole wallonne, belge et européenne* indiqua cette dernière, la plus critique sur le *spectacle* offert mais saluant au passage le courage et le dévouement du personnel qui fait l'impossible pour *faire bonne figure et faire tourner ce service*. « *Mais quelle lamentable et honteuse image de Charleroi cela donne. Il n'y a pas d'autre mot. Dans les conditions actuelles, je me demande comment ce service va pouvoir gérer l'afflux des grandes vacances qui approchent. Comment a-t-on pu laisser dégénérer cette situation à ce point* » s'est-elle demandée?

Quant au personnel, ainsi que l'a indiqué l'échevine Déléguée aux Affaires mayorales F. Daspremont, « *dans la grande majorité des cas, les attentes ont pu être rencontrées ; seuls quelques-uns n'ont pu être transférés dans le GU de leur 1er choix* ».

Elle a rappelé que la répartition dans les 5 Maisons Citoyennes s'est fait en tenant compte du nombre d'agents déjà présents dans ces guichets, des besoins spécifiques de ceux-ci et des choix des agents. Concrètement, 10 agents sont affectés à la MC de Charleroi et Gilly, 11 à celle de Marcinelle, 8 dans celles de Gosselies et Marchienne.

Côté communication, l'édile a rappelé que lors de la fermeture d'un GU, une communication aux citoyens et aux membres du personnel communal était organisée via les différents canaux d'information (site internet, mail, communiqué de presse,...). Pour F. Daspremont, cette nouvelle organisation, si elle ne règle rien en terme de fréquentation du public, permet d'assurer une meilleure gestion des équipes (congés, maladies,..) et évite de devoir fermer des bureaux au pied levé. « *Nous devons cependant admettre que le personnel des GU n'est*

*malheureusement plus en nombre suffisant et cette situation s'amplifie généralement en périodes de congés scolaires. De plus, pour rappel, tout citoyen peut se rendre depuis de nombreuses années déjà, dans le GU de son choix ».*

*« Nous étudions donc des pistes, en concertation avec l'administration; je pense notamment à une adaptation plus équilibrée des fermetures les après-midis pour résorber le travail en back office »*

Entre autres mesures, a encore informé l'échevine Déléguée, il est prévu de réaménager complètement les espaces d'accueil pour offrir au public mais aussi au personnel de meilleures conditions de travail. *« Tous ces changements nécessitent une refonte complète des locaux et du mobilier, ce qui demande bien évidemment du temps ».*

A Marchienne, à Marcinelle et Gilly, a encore ajouté F. Daspremont, les travaux sont en cours de finition. Du côté du Centre Civique de Gosselies, la dernière phase des travaux reprendra début mai.

Et puis il y a le système de gestion des files d'attente actuellement: *« ils ne sont pratiquement plus opérationnels et les guichets fermés ne disposaient pas tous de ce matériel. Devenus obsolètes, ils seront remplacés par des bornes interactives; le cahier des charges est actuellement en cours de finalisation avant lancement de la procédure. Nous misons beaucoup sur l'acquisition prochaine du guichet en ligne pour réduire les files d'attente ».* Le cahier spécial des charges est d'ailleurs en dernière lecture à la cellule des Marchés publics.

En ce qui concerne la problématique de sous-effectif (cf le Plan de gestion); *« Des appels à mobilité interne ont été lancés à de nombreuses reprises, malheureusement, sans grand succès. Par contre, deux agents supplémentaires sont sur le point d'être engagés sur le Plan d'embauche 2016 ».*

Malgré toutes les difficultés, F. Daspremont a souligné, tout comme les deux conseillers, le travail remarquable réalisé par le personnel.

S. Merckx: *« Vous parlez de sous-effectif, je pense qu'il est là le gros problème. Ce n'est pas seulement le sous-effectif en période de vacances, mais le sous-effectif permanent qui fait qu'on a dû fermer un certain nombre d'antennes avec les conséquences comme les files d'attente pas possible. Cela m'inquiète quand je vous entends dire que vous voulez fermer les après-midis pour résorber le travail. Il faut au contraire ouvrir davantage ».*

*« Vous parlez de refonte complète, mais je ne comprends pas pourquoi on n'a pas aménagé les bureaux avant de fermer les anciens bureaux et de centraliser »* conclut Maxime Sempo, plaidant, quoi qu'il en soit, pour un renforcement de la communication en la matière.

Quid de la découverte d'amiante au CHU de Charleroi? *« Sait-on déjà quel impact ce dossier aura sur la date de clôture du chantier »* devait, pour suivre, demander en substance Icham Imane (PS). En terme de coût, c'est le montant extrême qui est envisagé; en terme de délai, la fin des travaux (entamés le 1er mai 2015) est dorénavant reportée à début 2017, soit six mois de plus que prévu initialement l'a informé le président du CPAS, Eric Massin.

Toujours les travaux, cette fois à la Maison de la Laïcité où ils sont attendus depuis bien trois ans, ainsi que l'a indiqué Gérard Monseux (PS). *« Vous en conviendrez, dit-il en s'adressant à l'échevin Eric Goffart, ce dossier mérite d'être traité prioritairement sans quoi, d'autres mauvaises surprises seront au rendez-vous... ».* Et de fait puisqu'après la toiture, dit le conseiller, le plancher et sa structure portante seraient aussi concernés .

*« Le marché stock pour l'entretien des toitures a bien été attribué. L'entreprise désignée et le service des bâtiments sont attendus sur place dans le courant la première quinzaine du mois de mai prochain »* informa l'échevin E. Goffart.

Une interpellation de Nicolas Tzanétatos (MR) pour suivre au sujet d'un terrain vague situé en face du Palais de Justice. Passons sur le fait qu'il fasse office de pseudo parking, mais *« Il est fréquenté par une bande de petits revendeurs de drogue; ces délinquants font non seulement leurs petits « deals » à cet endroit en permanence, mais importunent également les passants ».* Cette situation - qui se déroule à 50m de la tour de Police, des bureaux des juges d'instruction et du parquet- *est devenue insoutenable »* indiqua le conseiller réformateur.

Renseignements pris auprès des services de la police locale, « *il appert que la présence de dealers à cet endroit n'a jamais été relayée ni vers les services de police ni a fortiori constatée par des policiers* » indiqua l'échevine Déléguée, F. Daspremont. « *Cependant, il faut noter que ce pseudo-parking est à un jet de pierres du parc R. Astrid qui est un lieu de deal à ce point connu que des mesures vont être prises notamment par le département de mon collègue C. Devilers afin de clôturer l'endroit et éliminer les plantations. Quoi qu'il en soit, les enquêteurs du pool « stupéfiants » sont attentifs à d'éventuels agissements sur et à proximité de ce parking; quant au poste de police de Charleroi-Centre, il a d'ores et déjà inclus cet endroit dans les lieux de passage Vauban* ».

Dire que les services de police n'ont pas été avertis, « *Je pense que c'est un peu gros, repris N. Tzanétatos. « Peut-être avez-vous été mal informée. Quoi qu'il en soit, on peut maintenant considérer que vous l'êtes maintenant officiellement* ».

Le mot de la fin pour X. Desgain: « *Les échanges que je viens d'entendre montrent qu'il faut s'atteler de façon beaucoup plus fondamentale au problème de la toxicomanie. Sinon, on va continuer à jouer longtemps aux gendarmes et aux voleurs avec des gens qui se déplacent. Je resaisis l'occasion ici pour qu'on mène une politique de fond tant de prévention de la toxicomanie que de sécurisation d'un certain nombre de lieux publics* ».

Quelles mesures novatrices face à l'augmentation des squats à Charleroi? La question était posée par X. Desgain à l'échevine Ornella Cencig. « *D'après les estimations, quelques 650 sans domicile fixe sont connus des services sociaux de la ville, et quelques cent squats seraient identifiés. Lorsque l'on sait qu'il y a par ailleurs de très nombreux logements inoccupés, et de quoi loger bien plus que les 650 SDF répertoriés, il y a de quoi se poser des questions (...)* ». Il me semble en tous cas que le nombre de bâtiments inoccupés est extrêmement élevé, que cela donne une mauvaise image de notre ville et procure un sentiment d'insécurité grandissant; de plus, il s'agit d'une perte par dégradation d'une partie du patrimoine existant sur le territoire communal » dit en substance le conseiller écolo.

Selon l'échevine O. Cencig, quelques 1078 logements auraient été répertoriés pour l'année 2013 par le département des Finances; les statistiques de la Sambrienne donnent quant à elle, au 31 mars 2016, 1358 logements inoccupés dont la plupart (900) sont soit en processus de travaux lourds (597), soit en processus de vente (109), soit enfin en cours de procédure d'attribution (194). Enfin, les chiffres affinés de l'étude CEHD répertoriaient selon l'édile 2636 logements réellement inoccupés. « *Eu égard à ces chiffres, il semble apparaître que Charleroi ne se situe pas au-dessus de la moyenne régionale d'inoccupation* ».

Alors « *la Ville ne reste pas sans rien faire par rapport à ces logements inoccupés* ». Et elle de citer des actions comme la taxe sur les logements inoccupés (306.315€ recouverts en 2013 sur un enrôlement de quelques 993.578€), la réquisition douce (76% de résultats positifs), la prise en gestion de logements par l'AIS, l'engagement d'un capteur de logement. « *Si ces mesures ne sont pas nouvelles, elles nécessitent par contre d'être appliquées sur un certain laps de temps avant d'apporter des résultats probants* ».

Du côté des mesures nouvelles cette fois, l'édile de citer le projet Housing First. « *Pour Charleroi, ce sont 24 SDF qui ont été relogés. La Ville de Charleroi a tout fait pour sensibiliser le GW et à le convaincre du bien fondé de poursuivre ce projet et d'ainsi apporter une solution durable à l'attention des personnes sans domicile fixe.* »

Une autre piste, ajouta O. Cencig, tient dans la mise en place d'une carte de densification de Charleroi (présentée lors du Forum Immobilier 2015). « *A ce titre, je suis convaincue que les investissements Feder sur Charleroi DC généreront par corollaire des investissements privés qui permettront la réappropriation du cadre bâti de la ville haute* ».

Complément d'information apportée par le président du CPAS, Eric Massin, qui a lui indiqué que le nombre de demandes d'admissions dans les différentes structures avait baissé d'un peu plus de 1300 (de 15364 à 14074) entre 2014 et 2015; de même, le nombre de nuitées a baissé d'à peu près 1 million (de 12300 à 11092), soit une baisse de plus de 2,5%. « *Cela veut dire qu'il y a une stabilisation et c'est peut-être dû à l'augmentation de la présence de squats en périphérie* ». Cela dit, « *Aujourd'hui, nous ne sommes pas en surcapacité; cela veut dire que nous n'avons pas*

*besoin de projets complémentaires par contre nous avons besoin de projets alternatifs ». Pq? « Pour resocialiser les gens, ce qui est le plus important et on sait que cela passe notamment par le logement ».*

*« Soyons attentifs, repris X. Desgain, à ce que les bâtiments qui ne sont pas des logements, mais qui sont inoccupés peuvent être squattés et que les gens qui y sont n'ont pas une vie facile, que du contraire; ce sont des endroits où la vie est très dure et qu'il faudra de toute façon un trouver un jour une solution ». Qui plus est « Je retiens qu'il y a quand même un public en grande difficulté qui ne sollicite pas l'aide des dispositifs existants. Peut-être est-ce à ce niveau là qu'il faut réfléchir à des actions novatrices ».*

*Justement, « C'est la raison pour laquelle nous avons travaillé à la mise en place de projets pilotes » a ajouté E. Massin. A l'instar de cette équipe pluridisciplinaire mobile constituée de psychiatres, d'infirmières sociales, de psychologues, d'éducateurs, etc qui parcourt les rues à la rencontre de personnes en difficulté. Elle a réalisé, en 2015, pas moins de 4400 interventions. « Ces équipes, elles vont dans tous les endroits. Il s'agit d'un projet pilote que nous espérons pérenniser grâce au soutien espéré de la RW ».*

*Extension du parc de Gosselies: il est temps d'avancer, dicit Mohamed Kadim (cdH), qui dit s'interroger sur la réelle volonté de faire aboutir ce dossier. « J'ai été baladé d'un cabinet à l'autre durant deux ans, j'ai reçu des mails et des courriers de riverains concernant l'extension du parc de Gosselies sans savoir où nous en étions; pourquoi me dire que le site est repris prioritairement pour être dépollué alors qu'il n'est même pas repris dans la liste établie par la SpaQue et qu'aucun dossier n'est préparé à la SpaQue? »*

*« Malheureusement, reposer la question (c'était la 3è...), cela ne fait pas avancer le dossier » l'informa l'échevin C. Devillers. Il rappela, sur le fond, que ce dossier, initié par son prédécesseur avait connu de nombreuses embûches et difficultés. « Il aurait mérité une étude plus approfondie lors de son lancement plutôt qu'un effet d'annonce ». Aujourd'hui, nous devons le gérer de manière pragmatique; nous sommes dans une position de demandeur et nous avons peu de levier pour appuyer notre demande ». Et puis, dit-il, tout en renvoyant son interlocuteur vers le ministre en charge de cette compétence en Région wallonne « Nous ne gérons pas l'agenda de la SpaQue ». Nous constatons comme vous que le site n'est pas repris dans la liste des sites prioritaires à dépolluer ». Au-delà, C. Devillers a rappelé que, contrairement à hier, ce type de dossier devait s'intégrer aujourd'hui dans un cadre plus transversal d'aménagement du territoire requérant le consensus. « Ça prend du temps; malheureusement, nous ne pouvons sacrifier la cohérence du projet de redynamisation carolo à des volontés d'avancer spécifiquement au gré de dossiers qui pourraient faire plaisir ».*

*« Excusez-moi si je m'interroge sur le suivi, c'est le rôle d'un conseiller communal, repris Mohamed Kadim. Qui a bien laissé entendre qu'il ne lâcherait pas le morceau tout en (ré)insistant sur l'utilité de ce parc qui pourrait profiter au plus grand nombre.*

*La première question d'actualité était posée par Djamila Bakkouche (PS) au sujet de l'accueil des migrants. Comment s'organise-t-elle à Charleroi. Petit état de la situation avec E. Massin. Lequel a confirmé, ainsi que l'indiquait la conseillère, que Charleroi accueillerait bien 50 nouveaux candidats à l'asile (en plus des 250 accueillis à Fedasil, à Jumet). Les premiers devraient être accueillis dans la semaine du 2 mai 2016; les derniers, en principe, fin novembre 2016. Il a aussi indiqué que 7 à 8 logements sont d'ores et déjà prêts: « Ils sont équipés, ce qui veut dire que nous allons pouvoir les accueillir dans de bonnes conditions ». Ce dispositif devrait être complété par de petits logements collectifs. « Pour l'instant, le budget nécessaire à cette opération est de l'ordre de 600.000 sur base annuelle. Elle sera soutenue par une équipe pluridisciplinaire qui s'agrandira au fur et à mesure. Nous travaillons aussi avec un réseau d'appui pour l'apprentissage du français pour ces personnes». Bref, « en collaboration avec la Ville, nous prenons les choses en main ».*

*Des bouchons sont-ils à craindre dans nos finances publiques? C'est bien la crainte de Nicolas*

Tzanétatos (MR), qui posait la question. Ainsi qu'il l'a expliqué, en effet, la mise en oeuvre de la taxe kilométrique pourrait avoir des répercussions non négligeables selon lui sur la trésorerie communale, certes, mais aussi celles des intercommunales ou autres institutions publiques, et au bout du compte celle du citoyen. *« Aussi, je vous exhorte, Monsieur le bourgmestre, à demander aux ministres compétents du GW une exemption de la taxe kilométrique pour les véhicules communaux et intercommunales et autres partenaires publics afin d'éviter des conséquences désastreuses pour nos finances communales ».*

*« On fera dans toute la concorde de notre majorité communale, aussi, de temps en temps, l'évaluation de certaines mesures du Tax Shift qui vont coûter jusqu'à 10 à 20 fois plus cher que les mesures évoquées ici »* indiqua, sur le ton de la mise au point, P. Magnette. *« Je vous rappellerai que cette taxe est une taxe européenne qui s'appliquera à l'ensemble des membres de l'UE et non une taxe régionale contrairement à ce que vous faites penser et que, par ailleurs, les dérogations sont strictement encadrées par une Directive européenne ».*

Répondant au passage à une question écrite posée sur le même sujet par L. Parmentier (Ecolo), l'échevine Déléguée, F. Daspremont fit savoir de son côté, qu'en effet, la taxe kilométrique « poids lourds » concerne 53 véhicules du charroi communal. *« A ce stade, les appareils sont installés et nous avons opté pour le système de prépaiement à hauteur du maximum autorisé par appareil, soit 500€ pour un montant de 26.500€. Il est extrêmement difficile, à ce stade, de projeter le coût à venir de cette nouvelle taxe. Un minimum de 3 mois d'utilisation permettra d'y voir plus clair.*

En ce qui concerne l'Eurovignette, cette fois, 20 véhicules seraient concernés pour un montant de 23.000€/an. Au total, le coût de cette nouvelle taxe serait estimé, aujourd'hui, à 67.000€. *« Ces surcoûts s'ajoutent à toute une série d'autres décisions prises par d'autres niveaux de pouvoir comme principalement le Tax Shift évalués par le SPF Finances à quelques 800.000€ pour 2017 ».*

Il y a Rive Gauche, et puis ses dérives. Comme celles des conditions de travail indignes de tous ces travailleurs, qui rappellent à juste titre au conseiller J-P. Deprez (MR), qui y revenait, celles des travailleurs indonésiens et pakistanais prisonniers du chantier pharaonique du Mondial 2022 au Katar.

*« Le silence de notre Ville par rapport aux médias ne me paraît pas donner un bon signe alors même que je n'ai aucun doute, Monsieur le Bourgmestre, que cette exploitation de la main d'oeuvre n'est pas inscrite dans vos chromosomes »*

Sur la même longueur d'onde que son collègue, Sophie Merckx dit avoir espéré aussi une communication plus rapide à même, peut-être, dit-elle, de débloquer plus rapidement la situation. *« Nous avons une responsabilité morale et politique vis-à-vis de ce qui se passe sur ce chantier »*

PM: *« C'est une question très grave, qui nous a tous profondément touchés et bouleversés. Voir les images et les témoignages des ouvriers sur les conditions épouvantables dans lesquelles ils étaient traités, on n'est même plus dans le domaine du dumping social, mais celui de la traite des êtres humains. On est à la limite de l'esclavage! Je pense que nous sommes tous profondément indignés et en plus d'être profondément indignés, en tant que Carolos, nous sommes meurtris car cela se passe sur notre territoire et c'est donc, hélas, l'image de notre ville qui est salie ».*

Mais la grande difficulté, ici, devait ajouter le bourgmestre, est que l'autorité publique, en tout cas l'autorité communale, n'aurait absolument rien comme pouvoir dans un dossier comme celui-là. *« Bien entendu, dès que les faits ont été portés à notre connaissance, tous les contacts informels ont été pris (avec les sociétés concernées, l'Auditorat du Travail,..) pour que la situation puisse être réglée le plus rapidement possible et que des solutions humaines soient prises pour ces personnes ».* A ce propos, PM a indiqué que, parallèlement, les services sociaux avaient été mis en alerte et prêts à intervenir.

Alors en ce qui concerne la communication, *« Nous avons choisi, après longue réflexion, pour*

*une communication très formelle et officielle. Je pense que lorsque l'on dénonce, il faut voir derrière des moyens pour agir. Il convient (parfois mieux) d'agir discrètement et efficacement que dénoncer pour le spectacle ».* Et intervenir là « où nous avons un véritable pouvoir ».

Par exemple, au travers du Comité de Développement stratégique actuellement en charge de la rédaction de pistes visant le renforcement des clauses environnementales et sociales à même d'éviter la reproduction de situations telles que celles mises au jour sur le chantier Rive Gauche. « *Ce travail est en passe d'aboutir. Il sera bientôt présenté. Et je peux vous garantir que dans les chantiers qui relèvent de sa compétence, la Ville sera d'une vigilance absolue pour le respect de ces obligations ».*

Les problèmes sur le chantier vont souvent de pair, on le sait, avec des problèmes d'hébergement. Ornella Cencig, qui répondait à une question plus précise sur cet aspect posée par L. Parmentier, a informé que la Ville n'a pas réceptionné de demande particulière émanant de l'entreprise générale ou de l'un des ses sous-traitants quant à l'installation d'hébergements provisoires pouvant accueillir les nombreux ouvriers appelés à prester sur le chantier.

« *Les ouvriers « étrangers » sont donc hébergés dans des logements privés ».* Dans quelles conditions? « *Lors de ces récentes visites, plusieurs logements hébergeant des ouvriers ont été contrôlés; la Cellule Contrôle me précise qu'aucun de ces logements ne présentait d'infraction au CWATUP ou au règlement sécurité incendie ».* N'empêche, a conclu O. Cencig, la vigilance reste de mise. Elle a dit fonder beaucoup d'attentes sur les conclusions de l'enquête menée par l'Auditorat du travail relative à la suspicion de traite des êtres humains. « *Celle-ci devrait permettre de cibler les bâtiments concernés et de répondre aux interrogations légitimes que nous nous posons ».*

On a beaucoup parlé des travaux qui vont concerner, rien que cette année, quelques 80 voiries de l'entité. « *Je pense que les travaux, c'est un bien, mais améliorer la communication et l'information ne peut être qu'un mieux »* indiqua pour sa part Anne-Marie Boeckert (PS). Elle demandait à l'échevin Eric Goffart les dispositions envisagées afin d'éviter que ne se reproduisent ailleurs le même type de mésaventures vécues très récemment du côté de la Docherie...

Après avoir rappelé, qu'à l'heure d'aujourd'hui 12 voiries étaient complètement terminées et que les travaux étaient en cours dans 16 autres, l'échevin Goffart l'informa qu'il faut, en matière d'information aux riverains, distinguer deux grands types de chantiers: Ceux de chirurgie lourde; ceux de remplacement de revêtement ou lifting. Dans le premier cas, dès que les dossiers sont sensés ne plus faire l'objet de recours, « *nous organisons, avec les entrepreneurs, les services de police, du TEC, etc, des réunions d'informations avec les habitants du quartier;* dans le second cas, sachant que les chantiers dureront quelques jours, voire deux à trois semaines au pire, l'information aux riverains est donc organisée selon deux modalités: D'une part la signalisation routière relative au stationnement; de l'autre l'information qui est du ressort des entreprises soumissionnaires qui en ont l'obligation via un toute-boîte généralement. « *Mais toutes les bonnes idées sont les bienvenues pour améliorer ce petit outil de proximité sur le chantier* conclut E. Goffart... Qui pense aussi, quant à lui, à une autre piste (exploitée avec succès à Liège notamment): informer, en temps réel, la population de l'évolution de chacun des chantiers voiries sur le site internet Charleroi.be.

On le sait, ainsi que l'a rappelé Albert Frère (cdH), un projet pilote de collecte sélective en sacs bio et conteneurs groupés démarrera en mai et durera une année à Charleroi sur divers sites gérés par la Carolorégienne. « *Le projet pilote semble idéal pour l'habitat vertical, devons-nous nous attendre à des tests avec les poubelles à puce dans les quartiers plus résidentiels de la Ville de Charleroi? En dehors de ce projet-pilote, d'autres pistes pour réduire la quantité de déchets sont-elles explorées »* demanda-t-il en substance à l'échevin Cyprien Devillers? '

A ce stade, concernant les poubelles à puces, « *Il est important de souligner que faire coexister deux systèmes de collecte tant sur le plan économique que juridique et sociétal est difficile pour une ville »* devait souligner ce dernier. En effet, l'investissement serait conséquent en terme de ressources matérielles et humaines. Il le serait aussi en ce qui concerne l'implémentation de la collecte via les sacs biodégradables. « *L'impact financier pour équiper 80%*



*des ménages carolos de conteneurs à puces serait d'environ 5 millions d'€ ».*

Alors, sachant que le Wallon, et plus spécifiquement le Carolo est un excellent trieur, « *nous explorons d'autres pistes de collectes* ». Ainsi, aurai-t-on en vue, notamment, d'imposer dans les cahiers des charges aux promoteurs immobiliers des solutions de conteneurs enterrés comme cela se pratique dans d'autres pays européens.

Dans le reste de l'ordre du jour, le Conseil était invité à adopter le règlement fixant la procédure pour la désignation d'observateurs consultatifs dans les instances para-communales oeuvrant dans les matières culturelles. « *Je me rejouis de l'arrivée de ce point au Conseil communal, cela fait 3 ans que le groupe Ecolo a porté plainte à la Commission du pacte Culturel* » indiqua Luc Parmentier. « *On allait bientôt arriver à la ligne de fin mais vous nous coupez l'herbe sous le pied. Tant mieux. J'espère que les autres communes et villes de Wallonie vont se saisir de ce règlement et le faire percoler chez eux aussi, ça fera un bien fou à la démocratie* »

Le Conseil a également pris acte, en son point 37, du rapport d'activités 2015 du Conseil consultatif Egalité Femmes-Hommes. « *La présidente dudit Conseil viendra présenter en détail ce rapport en commission, on pourra dès lors lui poser toutes les questions voulues* » précisa l'échevin M. Fekrioui à l'adresse de S. Merckx, qui estimait l'occasion propice pour ouvrir le débat.

Au point 53, le Conseil était invité à adopter une convention de collaboration entre la Ville et la SWDE relative au projet de comptage intelligent dans les bâtiments communaux. On retiendra l'abstention de X. Desgain. Motifs? Le problème de la propriété des données, transmises au surplus par des moyens de télécommunication mobiles. « *Alors que les compteurs sont fixes et qu'on pourrait très bien le faire via des lignes fixes dans une situation où le nombre d'émetteurs de rayonnement magnétiques est en augmentation* ».

Au point 55, le Conseil a approuvé le mode de passation et des conditions du marché de travaux de réfection de la place Charles II, à Charleroi. X. Desgain a insisté, une fois de plus, pour que soit insérés dans le dossier les plans de rénovation. « *Je partage votre mécontentement et je souhaite que la situation s'améliore*, devait lui rétorquer l'échevin E. Goffart. Et elle le devrait selon le Directeur général, C. Ernotte, qui a dit que le message avait bien été compris en interne.

Peut-être une solution consisterait-elle, comme devait le suggérer S. Merckx, à permettre l'accès à la plateforme de partage des données aux membres du conseil communal. Tout le monde y serait gagnant selon elle.

En urgence, le Conseil a approuvé l'octroi d'une subvention de 90.500€ pour l'année 2016 à la Maison Plurielle. « *On s'en réjouit mais c'est plutôt pour l'avenir qu'il risque d'y avoir un souci* » expliqua Luc Parmentier. « *Apparemment, dit-il, la Ville de Charleroi va mettre fin à son partenariat avec la Maison Plurielle en 2017, alors que selon la ministre Isabelle Simonis, les missions que cette MP remplit ont un caractère obligatoire dans le cadre de la Convention du Conseil de l'Europe, ratifiée par la Belgique. Cette fermeture placerait donc notre pays dans l'illégalité. Je trouverais judicieux de mettre autour de la table la Ville, au travers de son Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention et les différents ministres régionaux et communautaires en charge de ce dossier afin de trouver une solution pour sauver cette structure indispensable aux actuelles et futures victimes féminines. On a une expérience pilote qui tourne, ce serait bête de la supprimer après quelques années de travail* » conclut le conseiller écolo.

« *Je voudrais aussi me joindre à l'indignation de la fermeture possible de la MP dans la mesure où 60% de son subside provient de la Ville de Charleroi* » surenchérit de son côté S. Merckx. « *Cela veut surtout dire que ce sont 80 femmes (victimes de violences conjugales et autres) qui fréquentent annuelle la MP. Où vont-elles aller? J'espère que nous nous battons pour que cette Maison puisse rester ouverte jusqu'en 2017 et au-delà* ».

L'échevin M. Fekrioui: « Effectivement, il y a eu un litige entre la Ville et l'asbl (des justificatifs n'auraient pas été rendus en temps et à heure), ce qui a provoqué le blocage. » Cela dit, une réflexion quant à son financement est en cours, d'une part sur la répartition à long terme des missions de l'asbl, les différents services de la Ville, le Centre d'Aide aux Victimes et l'Office de Réadaptation sociale qui sont financés par la Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention; et, d'autre part, sur des objectifs fixés par la Ville par sa convention qui la lie à l'asbl. Dès lors, sur proposition de l'Administration, il a été décidé de recentrer les activités d'accueil et de suivi au Centre d'Aide aux Victimes dont les missions seront ajustées. Cette reconfiguration du paysage du traitement des victimes prendra place à partir de 2017. Ce qui est important, conclut l'édile, c'est de garantir l'accueil et le suivi des victimes de la manière la plus efficace possible ».